

## Mettre en place des formes de participation des personnes accompagnées, autres que le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

### ○ OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Encourager la participation des personnes accompagnées à la vie de la structure
- Acquérir des techniques nécessaires au développement de formes de participation des personnes accompagnées alternative au Conseil de la vie sociale
- Etre en capacité d'élaborer des documents ressources accessibles favorisant l'expression et la participation des personnes

### ○ CONTENUS

- Le contexte et les enjeux de la participation des usagers :
  - le cadre réglementaire
  - les enjeux de la participation
  - l'empowerment
  - la dynamique de la participation
  - la méthode FALC (facile à lire et à comprendre)
- La démocratie représentative : le conseil de la vie sociale
- La participation collective :
  - le cadre et le fonctionnement du groupe d'expression
  - les pratiques et les recommandations associées
- Le pouvoir d'initiative :
  - le cadre du groupe d'initiative / groupe projet et les conditions favorables pour sa mise en place
  - les pratiques et les recommandations associées
- La participation et l'expression individuelle :
  - le cadre de l'enquête
  - la conception d'une enquête
  - les pratiques et les recommandations associées

### ○ MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Partage d'expériences et présentation de réalisations inspirantes
- Exercices en collectif et en sous-groupes

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**Formation organisée en intra ou en inter**

**Lieu de la formation :**

**En intra :** sur site

**En inter :** Hérouville-Saint-Clair

Une session en inter peut être organisée sur Rouen en fonction des demandes

**Durée :**

2 jours

**Dates pour inter :**

23 et 24 mars 2020

30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Intervenant :**

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

**Personnes concernées :**

Tout professionnel du secteur sanitaire, social et médico-social

**Coût de la formation :**

**En intra :** 2 400 €

**En inter :**

- Contribuant volontaire : 380 € par personne

- Non contribuant volontaire : 560 € par personne